

HONORAIRES TRANSACTION - CHARGE VENDEUR -



AML IMMOBILIER

PRIX HAI	HONORAIRES TTC
0 - 49 900€	4 000€
50 000€- 149 999€	7%
150 000€ - 249 999€	6.5%
250 000€ - 349 999€	6%
350 000€ - 449 999€	5.5%
450 000€ - 699 999€	5%
+ de 700 000€	4%

HONORAIRES LOCATION – GESTION – LOCAUX PROFESSIONNEL

<p>Honoraires de Location Habitation, Mixte(1) et Meublée (1) Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué : Zone « tendue » Année de référence : 2014</p> <p>Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail : 10.00 € TTC</p> <p>Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3.00 € TTC</p>	
<p>Honoraires à la charge du locataire</p> <p>Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 6% TTC du loyer annuel hors charges</p> <p>Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 2% TTC du loyer annuel hors charges</p>	
<p>Honoraires à la charge du bailleur</p> <p>Honoraires d'entremise et de négociation *honoraires offerts dans le cadre d'un mandat de gestion *90€ TTC</p> <p>Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 6% TTC du loyer annuel hors charges</p> <p>Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 2% TTC du loyer annuel hors charges</p> <p>1/ Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre Locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.</p>	
<p>Honoraires de Location Box / Parking / Garage</p> <p>Deux mois de loyer TTC (un mois de loyer à la charge du Bailleur et un mois de loyer à la charge du Locataire)</p> <p>Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.</p>	
<p style="text-align: center;">Honoraires de Gestion</p> <p>7 à 8% Hors TVA du quittance mensuel charges comprises (hors assurances facultatives) selon les services choisis (cf barème Gestion Locative)</p> <p>Assurance Loyers Impayés* et Dégradation locative : 2.50% TTC du quittance mensuel charges comprises. Après accord de la Compagnie d'Assurances et étude individuelle du dossier.</p>	
<p style="text-align: center;">Honoraires des Transactions de Commerces</p> <p>Taux 10% HT Honoraire minimum forfaitaire de 7525€ TTC</p>	

Sarl AML IMMOBILIER

Siège social : 10, allée de la Belle rose.33130 BEGLES Tel : 05 56 20 21 21 aml@century21.fr

SARL au capital de 10 000€ N° SIRET 805022811 – RC de BORDEAUX APE 6831Z –

Carte professionnelle T n°3301 2018 000 033 557 Délivrée par la CCI de la Gironde.

Caisse de Garantie GALIAN 89, rue de la Boétie 75008 PARIS - T.120000€

Police N° 47218 Y

TVA intracommunautaire N° FR 81805022811

CHAQUE AGENCE EST JURIDIQUEMENT ET FINANCIEREMENT INDEPENDANTE